



**LA ROCHE  
SUR FORON**

N°DCM2026.06.17/01

Accusé de réception en préfecture  
074-217402247-20260623-DCM2026-0617-01-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Séance du 17 juin 2026 à 18h30  
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3<sup>ème</sup> étage

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

Président : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron  
Secrétaire de séance : M. Théo LOMBARD  
Rapporteur : M. Nicolas ORSIER

**Conseillers en exercice** : trente-trois.

**Présents** : Benoît CHAMBOURDON, Saïda HADDOUR, Nicolas ORSIER, Claire-Zoé BALAS, Théo LOMBARD, Marie GIACHERIO, Marc PATUREL, Valérie PASCOLI, Jérémie TEYSSIER, Laura GIACHERIO, Annie FELLER, Yves GIRAUDEAU, Christine DEMAY RIOU, Laurent TUDES, René NENNA, Gwendal ROUSIC, Isaac VALLEJO, Claudia MC KENNY-ENGSTROEM, Quentin MORVAN, Romain BERTHOUBE, Charlène GRILLET, Clémence NICOLAUD.

Pauline GUILLEMAILLE, Virginie DANG VAN SUNG, Elodie BRONDEX, Emilie BROTONS, Valentin CARRY, Youri DERVIN, Suzy FAVRE ROCHEX, Nadège CHATEL, Virginie VAILLIER, Laurence POTIER GABRION.

**Excusée avec pouvoir** : Aurélie RENO (Pouvoir à Pauline GUILLEMAILLE).

**Conseillers votants** : trente-trois.

## **Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**

L'article L.2121-8 du CGCT prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, le projet de règlement qui est proposé au vote du conseil municipal reprend les dispositions du CGCT tout en précisant certaines modalités de fonctionnement.

Le projet de règlement, tel que joint en annexe, a été préalablement communiqué à l'ensemble des groupes politiques qui ont pu apporter leurs observations.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-8,

**Vu** le renouvellement général du conseil municipal du 26 juin 2022,

**Vu** le projet de règlement intérieur,

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

- **ADOpte** le projet de règlement intérieur tel que joint en annexe de la présente délibération.

Le Maire de La Roche-sur-Foron  
certifie que la publication prévue  
A l'article R. 2131-1 du Code Général  
des Collectivités Territoriales  
a été effectuée le 23 juin 2026  
Benoît CHAMBOURDON

Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 17 juin 2026

Le Secrétaire de séance,  
Théo LOMBARD

Le Maire,  
Benoît CHAMBOURDON

